

2015-UNAT-581, Selim

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que les documents supplémentaires déposés par l'appelant étaient inadmissibles en ce qu'ils n'étaient pas pertinents pour la question centrale en l'espèce. Unat a jugé que UNDT avait raison de conclure que l'appelant n'avait pas identifié une décision spécifique qui avait un impact direct et défavorable sur ses droits contractuels et n'a donc pas identifié de décision administrative capable d'être examinée. Unat a jugé que UNDT avait raison en concluant qu'il n'y avait aucune preuve que l'appelant avait demandé l'évaluation de la gestion d'une décision administrative, ni aucune preuve d'avoir été acclamé au Conseil consultatif sur les demandes d'indemnisation (ABCC). Unat a rejeté l'argument de l'appelant selon lequel UNT ne considérait pas les documents qu'il avait déposés. Unat a jugé que Undt a observé correctement que, même s'il avait pu trouver la décision contestée, l'appelant n'avait pas été en mesure de montrer qu'il avait demandé l'évaluation de la direction de cette décision ou de toute autre décision administrative. Unat a jugé que l'argument de l'appelant selon lequel les ressources humaines et le Médiateur étaient responsables de la soumission de sa réclamation et auraient dû renvoyer son dossier à l'ABCC n'avaient aucune base juridique. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas trompé en concluant que, puisque l'appelant n'avait pas soumis de réclamation à l'ABCC, UNDT n'avait aucune compétence pour examiner sa demande d'indemnisation pour des blessures liées au travail. Unat a soutenu qu'il était convaincu que les conclusions de l'UNDT étaient pleinement conformes à la jurisprudence de Unat et aux preuves enregistrées. Unat a jugé que l'appelant n'avait pas établi que UNT n'a pas exercé la juridiction qui lui est dévoilée ou a commis une erreur de droit, de fait ou de procédure. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le requérant a contesté les décisions ou l'absence de décisions relatives à sa rémunération, sa compensation pour les blessures au travail et son désir d'être

réaffecté à un lieu de service moins difficile. UNDT a constaté que la demande n'était pas à recevoir.

Principe(s) Juridique(s)

Un fardeau statutaire incombe au membre du personnel pour établir qu'une décision administrative en cause était en non-respect des termes de sa nomination ou de son contrat de travail; Un tel fardeau ne peut être rempli lorsque le demandeur ne parvient pas à identifier une décision administrative capable d'être examinée. Une demande en temps opportun d'évaluation de la gestion est une première étape obligatoire du processus d'appel et, en l'absence de cet examen administratif, une demande à UNDT n'est pas à recevoir *ratione materiae*. Les membres du personnel doivent s'assurer qu'ils sont au courant des règlements et règles du personnel et des procédures applicables dans le contexte de l'administration de la justice dans le système de justice interne des Nations Unies; L'ignorance ne peut pas être invoquée comme une excuse pour les délais manquants.

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Selim

Entité

MONUC

Numéros d'Affaires

2014-676

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

10 Jun 2017

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Paiement d'indemnités en cas de maladie, de blessure ou de décès imputables à l'exercice de fonctions officielles au service (Appendice D du Règlement)

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Contrôle hiérarchique

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

Statut du personnel

- Appendix D

TANU Règlement de procédure

- Article 10.1

TCNU Statut

- Article 8

TANU Statut du Tribunal

- Article 2.1(a)

Jugements Connexes

UNDT/2014/125

2015-UNAT-557

2015-UNAT-538

2015-UNAT-521

2013-UNAT-300

2013-UNAT-299

2013-UNAT-296

2012-UNAT-273

2014-UNAT-405

2010-UNAT-058

2014-UNAT-419